

PERSPECTIVES - LETTRES DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE EN ARTS PLASTIQUES

11 septembre 2023

RENTRÉE 2023-2024

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts plastiques, chères et chers collègues,

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie de Rennes et j'adresse toutes mes félicitations aux lauréats des concours internes ou externes.

Vous en avez été informés par la lettre de l'inspection du 07 juillet 2023, Madame Gaëlle Jumelais-David, IA-IPR d'Arts plastiques, est chargée d'une nouvelle mission d'appui et d'expertise au service de la DraEAC¹ depuis le 1^{er} septembre 2023. J'assure la continuité de ses fonctions en tant qu'IA-IPR et je serai ravi de vous retrouver dans le cadre des rendez-vous de carrière, visites d'accompagnement, groupes de travail, formations ou conseils, pour œuvrer ensemble à la mise en œuvre de l'enseignement des arts plastiques.

Je tiens à adresser nos remerciements chaleureux à Madame Gaëlle Jumelais-David, pleinement engagée dans le développement d'une dynamique collaborative et créative des professeurs d'arts plastiques de l'académie, construite sur la confiance et l'exigence, au bénéfice de tous les élèves. Je me réjouis de poursuivre ce travail avec vous, dans cette dimension collaborative, encore et toujours à développer, de notre action.

Je remercie également l'ensemble des professeurs ressources - formateurs, chargés de mission, conseillers pédagogiques ou tuteurs, professeurs-relais ou référents culture, animateurs de groupes de secteur, coordinateurs d'épreuves d'examens ou membres de jury, professeurs impliqués dans divers groupes de réflexion et de travail, ... - pour leur engagement au service de la discipline.

La dynamique des arts plastiques contribue avec force à **l'objectif du 100% EAC**, thématique transversale du **projet académique « Bretagne Horizon 2025**, et enjeu national pour bâtir une école visant l'épanouissement et l'émancipation des élèves².

Les enseignements artistiques sont un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités. Ils sont au cœur de la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité pour chaque élève, **s'appuyant sur les trois piliers Fréquenter / Pratiquer / Connaître, et participant à « une éducation à l'art et par l'art »³**. Les projets élaborés dans ce cadre doivent ainsi être conçu **en articulation étroite avec les programmes**.

Le défi du 100% EAC engage aussi à porter une attention particulière **aux œuvres de proximité** sur l'ensemble du territoire. À titre d'exemple, plus de 375 œuvres de 1% sont présentes dans les établissements scolaires bretons. Le concours de photographie « une œuvre 1% dans mon collège : 1 pour cent, tous pour un », proposé à la rentrée 2022, a engagé plus de 60 classes à porter un nouveau regard sur ces œuvres. Le concours sera reconduit cette année et vous serez tenus informés de son ouverture et de ses modalités.

¹ <https://daac.ac-rennes.fr/>

² Circulaire de rentrée 2023 : <https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>

³ Charte pour l'Education Artistique et Culturelle: <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

« L'enseignant d'arts plastiques ou d'éducation musicale sait qu'il joue un rôle particulier dans l'emploi du temps des classes, celui d'enraciner dans l'École les apprentissages artistiques et culturels »⁴. Pour soutenir le développement de l'accès aux arts et à la culture sur tout le territoire, **la part collective du Pass Culture est généralisée**, dès la rentrée, pour l'ensemble des élèves de la sixième à la terminale.

Je vous invite par ailleurs à vous saisir des possibilités ouvertes par le **Conseil National de la Refondation (CNR)** : « **Notre école, faisons là ensemble** »⁵, afin d'engager une réflexion sur les besoins de votre contexte d'exercice et d'élaborer collectivement des projets innovants, pouvant être adossés aux enseignements artistiques, et ainsi faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

L'enseignement des arts plastiques apporte également sa **contribution à l'acquisition des savoirs fondamentaux** et à l'enjeu collectif de leur maîtrise par nos élèves. En appui sur l'ensemble des compétences disciplinaires, articulées au Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, une attention particulière pourra être portée sur l'oral, sur l'écriture, sur la lecture comme autant de leviers potentiels, divers et riches, du partage du sensible permettant de tisser des liens féconds entre les composantes plasticiennes, théoriques et culturelles de notre enseignement.

En arts plastiques, le développement de la créativité et de la sensibilité de chaque élève comme l'acquisition d'une culture commune se fondent sur **une pratique sensible et réflexive**⁶, ouverte à la diversité des productions des élèves pour qu'ils s'approprient les enjeux et questions que posent la création artistique, quel qu'en soient l'époque et le lieu.

L'enseignement des arts plastiques s'appuie ainsi sur une pratique exploratoire engageant progressivement les élèves dans **une démarche de projet** à même de cultiver l'altérité, l'engagement, la responsabilisation, et in fine l'émancipation.

Ces différents axes de réflexions sont autant d'objets de recherches didactiques et pédagogiques dans les classes, et d'innovations possibles, au plus près des besoins des élèves. Ils seront accompagnés par la production de nouvelles ressources académiques.

Les programmes

Le cadre et le contrat commun que forment les programmes, construits dans une logique de cycle, responsabilise l'enseignant pour élaborer le parcours de formation pluriannuel qu'il propose à ses élèves. Le professeur est conduit, institutionnellement, à penser son enseignement sur la durée et ainsi à construire une programmation et une progression des apprentissages, un approfondissement curriculaire des pratiques, des démarches, des notions, des savoirs et des compétences. Les compétences travaillées des programmes pour chaque cycle sont à considérer comme le cadre de référence⁷.

➤ **Pour le collège :**

Les programmes sont à retrouver sur le site ministériel et sur le site pédagogique académique, rubrique programmes de collège : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1905>

⁴ Extrait du rapport de l'IGÉSR : Les enseignements artistiques au collège : état des lieux et perspectives :

<https://www.education.gouv.fr/les-enseignements-artistiques-au-college-etat-des-lieux-et-perspectives-341079>

⁵ <https://www.education.gouv.fr/conseil-national-de-la-refondation-notre-ecole-faisons-la-ensemble-343168>

⁶ « *Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune* » (extrait programme cycle 4)

⁷ « [...] L'approche par compétences oblige à un nouveau regard : moins comptabiliser et empiler des réussites ponctuelles (et des notes) que penser en termes de parcours, « progression d'un individu en ce qui a trait à sa capacité à mobiliser diverses ressources » suffisamment intégrées pour être réinvesties puis enrichies. » Bernard-André GAILLOT, L'approche par compétences, 2014

➤ **Pour le lycée**

- Programmes de l'enseignement optionnel arts plastiques : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1899>
- Programmes de l'enseignement de spécialité arts plastiques : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1909>
- Baccalauréat 2024 - Spécialité – Œuvres, thèmes et questions de référence pour la session 2024 : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article6051>

Le ministère a annoncé une **modification du calendrier des épreuves d'enseignement de spécialité et des dispositions du Grand Oral**. Ces annonces sont en attente de publications au bulletin officiel précisant les modalités de mise en œuvre, l'inspection reviendra vers vous dès que nous aurons des informations complémentaires.

Les ressources pédagogiques

Un ensemble de ressources, à découvrir ou à redécouvrir, sont disponibles pour vous accompagner sur le **site pédagogique académique disciplinaire Bleu Cobalt**, vous pourrez le consulter à cette adresse <https://pedagogie.ac-rennes.fr/arts-plastiques>



La page **FOCUS – Dernières ressources** vous permet de retrouver rapidement les publications récentes : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article4788>

Je vous incite à consulter ces différents articles, parmi d'autres à explorer et à vous approprier, selon vos besoins, pour nourrir votre réflexion et vos projets :

- **Les lettres trimestrielles Bleu Cobalt - L'actualité des Arts plastiques dans l'académie** valorisant les projets menés dans vos établissements. Vous êtes invités, pour valorisation, à les communiquer régulièrement auprès de la conseillère académique Beaux-Arts/Art contemporain auprès de la DraEAC et de l'inspection : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article5435>
- **Les lettres de l'Interlocutrice Académique au Numérique (IAN) et les synthèses des TraAM**, présentant les actualités et expérimentations pédagogiques en lien avec le numérique éducatif :
 - *Lettres IAN* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1895>
 - *Synthèse des TraAM* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7637>
- **Les Galeries Bleues**, espaces virtuels d'expositions ouverts sur les sites des établissements scolaires de l'académie de Rennes, dévolus à la valorisation des productions artistiques sensibles des élèves, réalisées en situation d'enseignement des arts plastiques ou dans le cadre de projets artistiques disciplinaires et interdisciplinaires :
 - *Présentation et cahier des charges* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article3842>
 - *Les Galeries Bleues en établissements scolaires* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7620>
- **Deux ressources** complémentaires élaborées, à partir d'expérimentations pédagogiques **autour de la rencontre avec l'œuvre d'art**, par les professeurs engagés dans le groupe de productions de ressources académiques :
 - *Scénariser la découverte* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7620>
 - *L'élève spectateur* : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7404>

- **Le Guide d'accueil des professeurs non titulaires en arts plastiques**, qui peut être également utile pour les professeurs-stagiaires et nouveaux entrants dans l'académie :
<https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article473>

Au plan national, vous retrouverez l'ensemble des programmes et des ressources d'accompagnement pour les arts plastiques sur la page Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2341/arts-plastiques>

J'attire également votre attention sur le site **Archiclasse** pour nourrir votre réflexion sur l'évolution de la forme scolaire, sur les aménagements possibles des espaces de classe et des espaces-lieux de rencontre avec l'œuvre d'art (E-LRO) dans vos établissements : <https://archiclasse.education.fr/>

La formation, l'accompagnement et les rendez-vous de carrière

La campagne d'inscription du plan académique de formation (PAF) est ouverte du 31 août au 1^{er} octobre 2023. Les modalités d'inscription et le catalogue des formations sont consultables en ligne sur [l'espace académique](#). Un ensemble de formations disciplinaires et transversales vous sont proposées.

Je vous invite à vous inscrire rapidement à l'ensemble des formations (sans limitation) qui retiendront votre attention. Vous pourrez, ensuite, confirmer votre souhait de participation après publication de leur lieu et date. Nous sommes encore en attente des modalités de mise en œuvre des formations qui sont susceptibles d'évoluer durant l'année.

Les demandes d'ouverture des **groupes de secteur** ont été formulées pour les départements des **Côtes-d'Armor** et de **l'Ille-et-Vilaine**. Je vous invite à vous y inscrire pour mettre à profit ces temps de mutualisation entre pairs. La campagne d'inscription des professeurs, par les chefs d'établissement, se déroule du 1^{er} au 30 septembre 2023.

Les rendez-vous de carrière :

Ils constituent des moments privilégiés pour porter un regard croisé sur les pratiques professionnelles et les compétences développées sur plusieurs années. Le PPCR est l'occasion pour le professeur de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours.

Les professeurs concernés sont invités à préparer en amont leur rendez-vous de carrière, tant la séance observée que le ou les entretien(s) qui la suivent. Pour cela, vous pouvez vous référer au **Guide du rendez-vous de carrière** en suivant le lien SIAE. Il comprend un **document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière intitulé « [Document de référence de l'entretien](#) » dont les items servent de support au déroulement de l'entretien**. Il relève de votre choix de transmettre ou non ce document complété aux évaluateurs concernés, de préférence en amont de l'entretien. Vous êtes également libre de produire et de communiquer tout autre document qui vous semble important et qui éclaire votre pratique professionnelle.

Tout au long de l'année, je reste bien sûr à l'écoute de tous ceux et celles qui souhaiteraient être accompagnés, obtenir des conseils, ou valoriser un projet mené avec vos élèves. Vous pouvez me contacter à cette adresse : jean-christophe.dreno@ac-rennes.fr.

Pour terminer, je vous encourage dans la poursuite de vos recherches didactiques et pédagogiques pour continuer d'œuvrer à l'éducation du sensible par le sensible. Je vous remercie vivement pour votre engagement au quotidien au service de la réussite de nos élèves et je vous souhaite une excellente année scolaire.

Jean-Christophe Dréno
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Arts plastiques